

le **CAUE** aux côtés des **ÉLUS**

nous conseillons, **vous décidez**



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE
organisme partenaire du Conseil Général de la Gironde

140, avenue de la Marne 33700 Mérignac
Tél 05 56 97 81 89 / Fax 05 56 47 10 62
www.cauegironde.com / courriel : contact@cauegironde.com



nous projeter, ensemble...

Écouter, informer, accompagner, voilà autant d'actions décrivant la mission de conseil que le CAUE de la Gironde exerce auprès des élus et des collectivités : entre service sur mesure et réponse de proximité.

Quel que soit le projet envisagé, nos conseillers (architectes, urbanistes, paysagistes, ...) y portent un regard de professionnels et s'attachent à vous guider en amont.

Il me plaît de décrire le CAUE comme un outil original qui, par son approche pluridisciplinaire, invite à adopter une vision élargie permettant d'insérer le projet dans un contexte d'évolution des territoires. Au-delà du conseil, le CAUE initie un dialogue capable de nourrir votre démarche de projet. En somme, une véritable valeur ajoutée.



Jacques Fergeau
Président du CAUE de la Gironde
Conseiller Général de Mérignac 2

une relation à préserver...

Le CAUE, de par sa mission d'intérêt public, se doit de répondre à vos attentes et à vos besoins. Élus, représentants citoyens et responsables de collectivités, vous en êtes les principaux bénéficiaires.

Afin de mieux vous connaître et pour rester à l'écoute des territoires comme de vos besoins, nous devons conforter nos liens.

Pour confirmer cette relation, vous pouvez soutenir nos missions et vocation en adhérant ! Une action symbolique qui permet de vous impliquer à nos côtés.



Élodie Vouillon
Directrice du CAUE de la Gironde

Le CAUE est géré par un Conseil d'Administration qui définit les objectifs dans le cadre des missions légales qui lui ont été attribuées par la loi sur l'architecture en 1977.

Les adhésions

- Communauté de Communes : 100 €
- Commune :
 - . de moins de 1 000 habitants : 61 €
 - . de 1 000 à 3 000 habitants : 122 €
 - . de 3 000 à 20 000 habitants : 199 €
 - . de plus de 20 000 habitants : 300 €



de nombreux domaines d'intervention

D'un simple conseil à une réflexion plus approfondie, le CAUE **peut intervenir pour** :

- un conseil ponctuel,
- une aide méthodologique et technique,
- un diagnostic préalable,
- une étude de faisabilité (définition des enjeux et orientations),
- une aide à la programmation,
- une assistance pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre (choix de la procédure et rédaction du cahier des charges),
- une participation aux jurys de sélection,
- une participation aux réunions de suivi des opérations en cours jusqu'à finalisation de l'étude.

Par ailleurs, **le CAUE peut mener des actions de sensibilisation auprès des élus et techniciens** autour des problématiques liées à l'urbanisme durable, à l'architecture, à l'environnement, au paysage et à l'emploi d'outils réglementaires.

Faire appel au CAUE de la Gironde est entièrement gratuit pour votre commune.



Toutefois le conseil a aussi des limites, le CAUE ne réalise pas :

- un relevé de bâtiments ou topographique,
- un descriptif et un estimatif des travaux,
- la maîtrise d'œuvre,
- le suivi de chantier.

le pôle conseil dédié aux collectivités et aux particuliers, une approche pluridisciplinaire

Le CAUE de la Gironde met à votre disposition des professionnels pour vous accompagner dans vos projets : architectes, paysagistes, urbanistes, conseiller phytosanitaire, ingénieur écologue, juriste.



Isabelle Andrieux **juriste**

8 Jean-Noël Bord **architecte**

Bernard Brunet **paysagiste, urbaniste**

Sébastien Cannet **paysagiste**

Bernard Chrétien **consultant phytosanitaire**

12 Bx Martine Combeau **architecte**

Fabrice del Aguila **architecte, urbaniste**

Anne Delarche-Joli **ingénieur écologue**

2 Marion Delqueux **architecte**

11 François Dubreuilh **architecte**

Claire Garnier **urbaniste, géographe**

Bernadette Hème de Lacotte **paysagiste**

4 Didier Marchand **architecte**

10 Pascal Morin **architecte**

5 Dominique Noël **architecte**

Émilie Partaud **paysagiste**

Sylvie Pauliet **assistante paysagiste**

1 Sandrine Piaux **architecte**

7 Étienne Saliège **paysagiste, architecte**

6 **9** Stéphane Schurdi-Levrard **architecte**

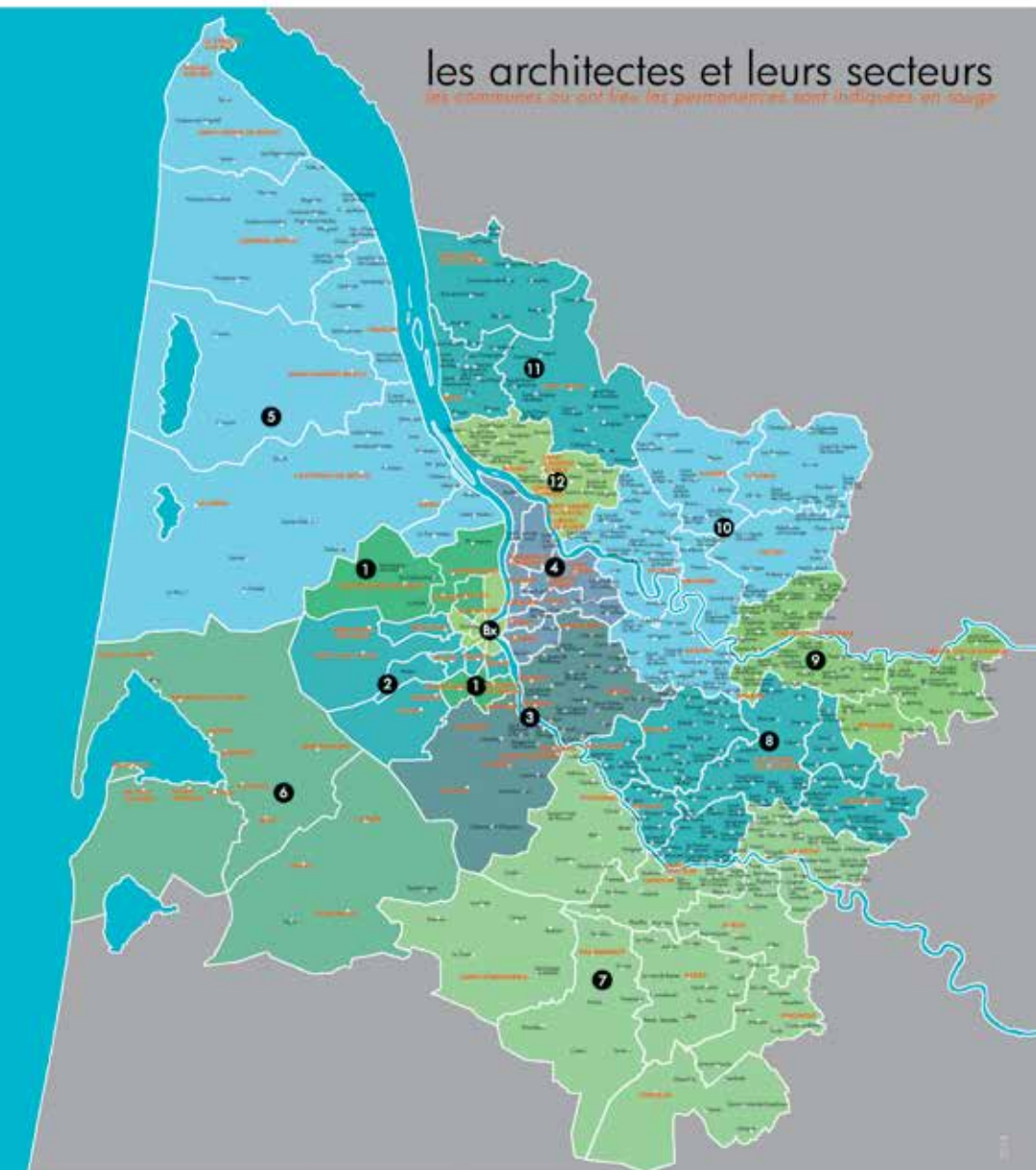
3 Anne van der Elst **architecte**

un architecte conseiller sur votre secteur

vo**tre interlocuteur privilégié**

les architectes et leurs secteurs

les communes sur ont été les permanences sont indiquées en rouge



QUELQUES EXEMPLES

vous avez un projet, le CAUE peut vous accompagner...

→ pour permettre de comparer, pour choisir...

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) des Vallons et Palus accueille aujourd'hui 125 élèves répartis sur trois communes. Pour réduire les coûts, les communes souhaitent regrouper les garderies en un lieu unique. L'étude du CAUE a donné aux élus les moyens de comparer plusieurs scénarii d'implantation avec avantages et inconvénients.



→ pour résoudre des problèmes techniques...

Saint-Aubin-de-Médoc possède un ensemble de bâtiments communaux situés en plein centre bourg récemment réaménagé. La mairie a sollicité le conseil du CAUE en amont de la rénovation d'un de ces bâtiments accueillant la salle de danse. Le CAUE a orienté la commune vers une solution technique rapide et efficace.



→ pour étudier les possibilités d'usage d'un bâtiment...

La Communauté de Communes de Saint-Savin a sollicité le CAUE pour son projet de reconversion d'un ancien bar-épicerie en logements locatifs. Le CAUE a proposé une esquisse d'aménagement possible et une estimation globale du coût des travaux. Cette étude a fait ressortir de fortes contraintes (sécurité incendie, isolation, ...).

→ pour rendre accessibles des bâtiments communaux

La mairie de Saint-Christoly-de-Blaye a sollicité le CAUE pour définir les modifications à apporter aux bâtiments municipaux en vue de les rendre accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

→ pour accompagner une démarche d'amélioration du cadre de vie

La ville de La Réole a choisi de s'investir dans la transformation d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Force de proposition dans le montage du dossier, le CAUE a réalisé l'ensemble des pièces du marché relatif à l'étude. Cette mission a notamment permis de former et sensibiliser le personnel de mairie en charge du dossier et créer une nouvelle synergie interservices.

→ pour assurer une mission d'assistance

Dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation d'une Zone 2AU, la commune de Montagne a demandé l'accompagnement du CAUE. Cette réflexion préalable a permis aux élus de se positionner en fonction du contexte réglementaire du PLU et de son éventuelle révision.

→ pour tenter d'encadrer le phénomène de division parcellaire

Avec l'appui de l'ADEME Aquitaine et de la Communauté de Communes de Montesquieu, le CAUE a expérimenté à Martillac une démarche d'évaluation et d'encadrement du potentiel de division parcellaire. Ce travail a conduit la commune à engager la révision de son document d'urbanisme.

→ pour accompagner les démarches d'élaboration et de mise en œuvre des SCoT

Le CAUE intervient auprès des maîtres d'ouvrage des SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) dans une posture de Personne Publique Associée et de rédacteur d'avis techniques sur les projets de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le SCoT de la Haute Gironde a mobilisé le CAUE pour animer un atelier de préfiguration auprès des élus de son territoire.

La mission expérimentale menée avec le SCoT approuvé du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre se traduit par un exercice d'illustration des orientations en matière de densités, de formes urbaines et de paysage, réalisé avec l'appui de 3 bureaux d'études prestataires.



→ pour insérer les extensions urbaines dans le paysage

La commune de Gours avait pour projet de préserver le cadre rural de son bourg. Une réponse conjointe du CAUE et du service des Architectes des Bâtiments de France a donné des orientations à la municipalité pour mieux gérer et préserver le développement urbain. L'objectif reste de montrer que la préservation d'une certaine identité rurale peut être compatible avec une urbanisation raisonnée.

→ pour élaborer un projet de parc naturel et agricole

Cinq communes de la presqu'île d'Ambès ont sollicité conjointement le CAUE et la CUB pour les aider à élaborer un projet de territoire qui privilégie les valeurs écologiques et paysagères. Le CAUE a permis d'élaborer une stratégie à moyen et long terme vers une reconnaissance des valeurs écologiques et paysagères des territoires, un développement alternatif du projet, une réflexion sur l'agriculture de proximité dans l'agglomération et une construction de projets collectifs.



→ pour valoriser un site jusque-là délaissé

La commune de Gensac dispose d'un site de plain-pied avec la vieille ville et en surplomb de la vallée de la Durèze, qu'elle souhaite aujourd'hui réinvestir. Le CAUE a réfléchi à des orientations d'aménagement puis à accompagner les élus dans la rédaction du programme et du cahier des charges servant au recrutement d'un paysagiste DPLG pour la conception du projet.

→ pour impulser des changements de pratiques

Le CAUE a accompagné la commune de Vayres dans la mise en place d'une gestion durable des espaces publics. À l'issue d'un travail de terrain, les agents et élus se sont engagés dans une gestion écologique avec redéfinition des programmes d'aménagement, évolution du matériel et modification des pratiques.



le CAUE au service de vos habitants

Le CAUE s'adresse aussi aux particuliers !

Il peut **conseiller gratuitement vos administrés** en leur apportant une **vision objective** sur leurs projets de création, modification ou extension d'une construction.

Cette mission de conseil aux particuliers s'exerce lors de **90 permanences mensuelles sur l'ensemble du territoire girondin**.

Les **architectes-conseillers** proposent un accompagnement personnalisé à chaque projet en aidant les particuliers à reformuler leur besoin, réfléchir avant d'agir.

Ils peuvent notamment les aider dans le choix d'implantation judicieuse de leur future construction en fonction de l'orientation, du contexte environnemental, ...

Ils peuvent également adapter l'organisation de leurs espaces en fonction de leurs envies ou encore les accompagner dans le choix des matériaux et des solutions techniques adaptés à leur projet.

À la suite du premier rendez-vous, une **fiche conseil** est établie, détaillant les points abordés. Cette dernière peut être accompagnée de croquis sommaires et de divers documents techniques.

Pour tout renseignement (horaires, périodicité, lieux et prises de rendez-vous), les particuliers peuvent :

- joindre la mairie du lieu du projet
- contacter le CAUE de la Gironde : 05 56 97 81 89 / contact@cauegironde.com
- retrouver les permanences via le site internet : www.cauegironde.com

NB) Lors des permanences, il peut être opportun que les particuliers se munissent de documents pouvant faciliter le conseil : certificats d'urbanisme, extrait du règlement du PLU, extrait cadastral, photos du terrain ou du bâtiment existant, croquis, ...



vous souhaitez nous solliciter ?

Pour bénéficier d'un conseil CAUE, il vous suffit de nous adresser :

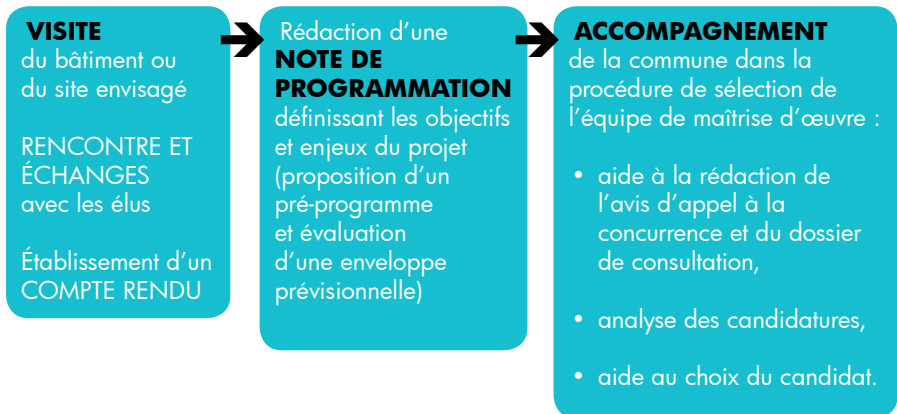
- **un courrier** : CAUE de la Gironde 140, avenue de la Marne 33700 Mérignac
- **un mail** : contact@cauegironde.com

La demande d'intervention doit être signée du représentant légal de la collectivité.

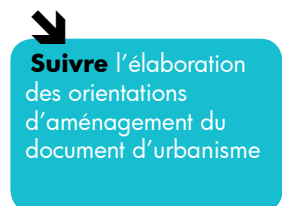
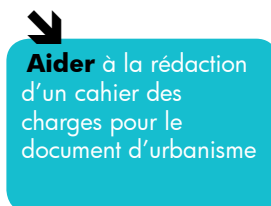
- ➔ À réception de votre demande, une **confirmation** vous sera adressée. Celle-ci précisera le nom et la fonction du conseiller qui suivra votre dossier.
- ➔ Selon le type d'intervention, un **rendez-vous préalable** peut vous être demandé. Il nous permet parfois de préciser la demande et de vous orienter vers le(s) conseiller(s) le(s) plus à même d'y répondre.
- ➔ À terme, le conseiller intervient en apportant **un conseil** ou **un accompagnement plus approfondi**.

le déroulement du conseil : les principales étapes d'accompagnement

pour un projet architectural et paysager



autour des documents d'urbanisme



au-delà du conseil...

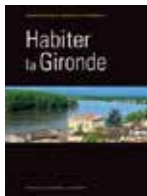
Le CAUE **forme** les élus et les agents techniques des collectivités locales, en collaboration avec des partenaires professionnels. Ciblants vos domaines d'intervention, ces rencontres sont l'occasion de témoignages et d'échanges avec les élus.

Quelques exemples :

- *au-delà du tabou, quelle(s) densité(s) acceptables ?*
- *l'architecture s'invite à la maison*
- *esprit de quartier, bandes de maisons*
- *en vert et avec tous, les jardins partagés*

Le CAUE sensibilise :

- le public scolaire au travers d'animations, d'ateliers, de visites **et autres actions pédagogiques,**
- tous les publics par le biais de publications, d'expositions, de conférences **et autres actions de sensibilisation.**



Les trois ouvrages sont en vente en librairie.



Expositions à disposition sur demande :

- *urbanisme durable, villes et territoires ruraux en Aquitaine : d'un écoquartier en milieu rural à un document d'urbanisme intercommunal, l'exposition détaille 12 projets d'urbanisme durable, ou récemment achevés, dont 2 en Gironde.*



- *maisons de Girondins : pour chaque panneau, une maison, pour chaque maison, un témoignage. De la maison art-déco à celle des années cinquante, de la girondine à la maison contemporaine, les habitants racontent leur histoire.*

Ces actions de conseils, de sensibilisation, de formation et d'information s'inscrivent dans une démarche d'optimisation des richesses et des particularités du département.

Elles permettent de réaliser un cadre de vie adapté aux besoins locaux, d'animer la participation des usagers ainsi que le débat public et de prévoir des actions cohérentes en matière d'habitat, d'équipement, d'espaces publics et de développement communal ou intercommunal.

nous rencontrer

Le siège du CAUE de la Gironde est situé 140 avenue de la Marne à Mérignac, face au parc Bourran.

Le CAUE vous accueille du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

nous contacter

tél 05 56 97 81 89 / fax 05 56 47 10 62

contact@cauegironde.com

consulter nos ressources, s'informer en ligne

www.cauegironde.com

Notre site web accueille dans sa rubrique TERRITOIRE NUMÉRIQUE de nouveaux outils :

- maisons de Gironde
- observatoire réVEIL Gironde



CAUE DE LA GIRONDE

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

140, avenue de la Marne / 33700 Mérignac

tél 05 56 97 81 89 / fax 05 56 47 10 62

contact@cauegironde.com

